



THIVERVAL-GRIGNON

Compte rendu du conseil municipal

Vendredi 8 novembre 2013

L'an deux mille treize, le huit novembre à 20h 30, les membres du Conseil Municipal de Thiverval-Grignon, légalement convoqués en séance ordinaire conformément à l'article L 2121-10 du code des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de monsieur Rémi LUCET, Maire.

Etaient présents (es) : MM. Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Norbert GOSSE, Laurent MEULENYSER, Bertrand VACHETTE et Didier BRILLANT et Mmes Nadine GOHARD et Catherine LANEN.

Laurence VAUVERT donne procuration à Nadine GOHARD

Jeanne RENAUD donne procuration à Rémi LUCET

Absents excusés : Mmes Daniel DUMONTET, Nelly MEANCE et Marie GARCIA

Constatant que le quorum est atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 20h 30.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points hors ordre du jour, les membres du Conseil acceptent ces points

Compte rendu du conseil municipal du 27 septembre 2013 : Aucune remarque

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1.Délibération pour le renouvellement de la convention avec SFR : Monsieur le Maire explique qu'il convient de renouveler la convention avec SFR pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

A l'unanimité, le Conseil Municipal, ACCEPTE le renouvellement de la convention

2.Délibération pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la communauté de commune « Cœur d'Yvelines » élargie : Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la communauté de commune « Cœur d'Yvelines » élargie à 31 communes à compter du 01/01/2014. Thiverval-Grignon n'aura plus que 2 délégués : 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur Rémi LUCET et Madame Nadine GOHARD se présentent

A l'unanimité, le Conseil Municipal DESIGNER Rémi LUCET, délégué titulaire et Nadine GOHARD, déléguée suppléante

ORDRE DU JOUR :

3.Délibération pour instaurer un droit de place pour les professionnelles qui exposent lors de manifestation de la commune : Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour établir un droit de place pour les professionnelles qui exposent lors de manifestations de la commune et /ou associations. La gratuité reste de mise pour les ventes tenues par des bénévoles des associations.

Il propose la tarification suivante :

Une journée avec électricité 100 euros

Une journée sans électricité 80 euros

Une demi-journée avec électricité 50 euros

Une demi-journée sans électricité 40 euros

A l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE cette tarification

4.Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du programme triennal 2012-2013-2014 : Monsieur le Maire explique que le Conseil Général propose une extension de subvention pour des travaux de voirie suite aux intempéries de l'hiver dernier. Il rappelle que la rue de Rougemont a subi fortement ces intempéries et souhaite que le Conseil l'autorise à solliciter cette subvention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la dite subvention

5.Délibération pour le rattachement de la régie de recettes « fête du village » « marché de Noël » et « location du court de tennis : Monsieur le Maire explique que suite au contrôle des régies de recettes de la commune par le Trésor Public, la régie « fête du village »/ « marché de Noël » ayant peu d'activité, celle-ci peut être regroupée avec la régie « location du cours de tennis »

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le rapprochement de la régie de recettes « fête du village »/ « marché de Noël » avec la régie « location cours de tennis »

6.Délibération pour admission en non valeur : Monsieur le Maire explique que suite à des impayés de cantine datant de plus de deux ans, la Trésorerie nous demande de passer en non valeur les recettes irrécouvrables soit la somme de 597,90 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE l'admission en non valeur pour la somme de 597,90 euros

7.Délibération pour une décision modificative n°5 : Monsieur le Maire explique qu'il convient de régulariser sur les écritures 2013, une recette de 40 000 euros perçue par la Communauté de commune « Cœur d'Yvelines » fin 2012, concernant un réajustement de fiscalité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE la décision modificative n°5 comme suit :

Débit compte 673 : 40 000 euros

Crédit compte 7321 : 40 000 euros

8.Délibération pour les modifications des statuts de « Cœur d'Yvelines » : Monsieur le Maire propose de délibérer pour les modifications des statuts de la CCCY « Cœur d'Yvelines ».

Article 1 : le Conseil municipal accepte de fixer le siège social de CCCY à la mairie de Saulx le Marchais.

Article 2 : le Conseil municipal accepte de supprimer la compétence « *instruction au profit des communes en matière d'application du droit des sols* », inscrite au sein des compétences facultatives.

Article 3 : le Conseil municipal accepte de supprimer la compétence « *équipements de sécurité et vêtements de travail pour les agents des communes* », inscrite au sein des compétences facultatives.

Article 4 : le Conseil municipal accepte de supprimer la compétence « *fleurs et plantes pour les voies et équipements publics* », inscrite au sein de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie ».

Article 5 : le Conseil municipal accepte de supprimer la compétence « *nettoyage des vitres des équipements publics* », inscrite au sein de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE les nouveaux statuts de la CCCY « Cœur d'Yvelines »

9.Délibération pour adhérer au service commun de la CCCY « Cœur d'Yvelines » : Monsieur le Maire propose d'adhérer au service commun de la CCCY « Cœur d'Yvelines », « instruction du droit des sols » à compter du 1^{er} janvier 2014, mis en place pour remplacer la compétence obligatoire avant la modification des statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'adhérer au service commun » « instruction du droit des sols » à compter du 1^{er} janvier 2014.

10.Délibération pour l'adhésion au SIDOMPE de la commune de Magny les Hameaux et de la communauté d'agglomération « Versailles Grand Parc » : Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'adhésion au SIDOMPE de la commune de Magny les Hameaux et de la communauté d'agglomération « Versailles Grand Parc ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le principe de l'admission au sein du SIDOMPE de la commune de Magny les Hameaux et de la communauté d'agglomération « Versailles Grand Parc ».

11.Délibération pour le retrait du SIDOMPE pour la commune de DAVRON : Monsieur le Maire explique que la commune de Davron est membre de la communauté de communes de « Gally-Mauldre », créée au 1^{er} janvier 2013, qu'elle est membre du SIEED depuis le 31 décembre 2012, et qu'une commune ne peut pas être membre en même temps de deux syndicats exerçant les mêmes compétences

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE le principe du retrait du SIDOMPE de la commune de DAVRON

12.Délibération pour avance sur subvention pour l'association ASCL et Techni sports : Monsieur le Maire explique qu'il convient de l'autoriser comme chaque année à procéder à une avance de subvention 2014 pour les associations ASCL et TECHNI sports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal VOTE l'attribution d'une avance de subvention pour 2014 comme suit :

- **L'association ASCL, pour un montant de 4000 euros**
- **L'association Techni Sports pour un montant de 500 euros**

Tour de table :

Monsieur le Maire informe que les fenêtres de la salle du conseil ont été changées ce qui permet une meilleure isolation.

Daniel BOSSE informe le conseil que la pose d'un ralentisseur rue de Rougemont sera envisagée en 2014.

Il informe que deux bacs à fleurs ont été installés Cour des miracles afin d'éviter les stationnements qui perturbent la circulation.

Nobert GOSSE demande s'il pourrait être envisageable de planter des arbres le long de la rue de Rougemont face au cimetière.

Rémi LUCET répond que les terrains n'appartiennent pas à la commune mais que l'on peut, peut-être imaginer une solution sur une bande de 1,50 m, là où il n'y a plus de trottoir.

Bertrand VACHETTE souhaite savoir ce qu'il en est de l'augmentation de 320% des impôts fonciers de la commune (de 3000 euros à 9600 euros).

Monsieur le Maire Répond que cette augmentation concerne l'aérodrome, mais qu'il y a néanmoins une erreur de calcul des services fiscaux qui devrait réduire cette facture.

Catherine LANEN présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau Potable exercice 2012, ce rapport peut être consulté en mairie. Elle signale que le coût de l'eau potable est en baisse.

Nadine GOHARD rappelle qu'une nouvelle réunion sur la réforme des rythmes scolaires aura lieu prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 22h 15